



# Rupture Conventiennelle

Par **DaneDane**, le **16/01/2025** à **10:55**

Bonjour ,

Né en Juin 1963 , je devrais arrivé avec l'age légal pour la retraite en Mars 2026 .

Effectuant depuis plus de 3 ans, 65Km pour faire l'aller retour Emploi/ Domicile, à bientôt 62 ans cette distance devient un frein et une charge mentale importante .

J'ai fais auprès de ma hiérarchie une demande de rupture conventiennelle qui m'a était refusée .

Je souhaiterais savoir jusqu'à quel point ils ont le droit de m'obliger à travailler jusqu'à la date de ma retraite ? s'il existe des éléments permettant de réduire cette durée ? ( encore 15 mois ) et quelle serait la démarche à suivre pour négocier un accord ?

Merci de votre réponse.

Cordialement

xxxxxxxxxxxxxxxxxxx

xxxxxxxxxxxxxxxxxxx

xxxxxxxxxxxxx

Par **youris**, le **16/01/2025** à **11:51**

bonjour,

votre employeur n'a pas le pouvoir de vous obliger de travailler jusqu'à la date prévisible de votre retraite, puisque vous avez le droit de démissionner quand vous le voulez.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **16/01/2025** à **12:06**

Bonjour et bienvenue

[quote]

Quelle serait la démarche à suivre pour négocier un accord ?

[/quote]

Vous l'avez tentée.